

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1670

présenté par
M. Hetzel

à l'amendement n° 941 de Mme Dubost

ARTICLE 1ER A

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.